

# Des communes plus éloignées des services publics

Les habitants des Pays de la Loire ont un accès globalement aisé aux équipements publics considérés comme les plus utiles à la population. Le temps d'accès moyen au panier de services publics est de 15 minutes dans la région. Ce temps correspond au seuil d'acceptabilité pour la population, d'après des consultations citoyennes. Il existe cependant des disparités géographiques entre les cinq départements, à mettre en regard des caractéristiques de la population résidente (âge, chômage, etc.) ainsi que son évolution.

Les Pays de la Loire bénéficient globalement d'un accès rapide aux services publics (*définitions*) mais il existe des disparités entre les départements et les communes. Améliorer l'accès dans les territoires moins bien pourvus est un objectif des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) : cela passe notamment par le déploiement de maisons de services au public (MSAP), anciennement relais de services au public, qui regrouperont, en un même lieu différents services. La présence de services physiques reste nécessaire, notamment pour les populations les plus fragiles, même si les démarches en ligne sont de plus en plus utilisées.

## Des temps d'accès moyens départementaux au panier de services publics de 13 à 16 minutes

Avec un panier de services publics accessible en 13 minutes en moyenne, la population de la Loire-Atlantique accède plus rapidement aux services publics que l'ensemble des Ligériens (*figure 1*), notamment en lien avec une forte concentration de population en milieu urbain. À l'opposé, les habitants de Mayenne et de Vendée mettent en moyenne 16 minutes pour atteindre un ensemble de services publics, soit une minute de plus que dans la région. Les deux départements ont en commun de ne pas posséder de grandes villes et ils ont plus de territoires isolés. Plus nombreuses en Mayenne, les dix MSAP ne sont pas prises en compte dans le calcul du temps d'accès. Enfin, le Maine-et-Loire et la Sarthe ont une accessibilité moyenne comparable à celle de la région, respectivement 14 et 15 minutes.

## Des services de proximité présents sur tous les territoires

Les services répondent à différents besoins et leur hiérarchie se retrouve globalement dans tous les départements. Les services destinés à des besoins quotidiens sont plus facilement accessibles que les équipements plus rares. Les temps moyens varient ainsi de 3 à 5 minutes pour le bureau de poste, la boulangerie, l'épicerie, la salle de sport ou le salon de coiffure, à 24 minutes pour les missions locales et jusqu'à 31 minutes pour les caisses d'assurance retraite et santé au travail (Carsat). Certains services plus éloignés comme les caisses de mutualité sociale agricole (MSA) n'ont pas vocation à être implantés dans des zones non agricoles : l'offre et la variété de services sur les territoires sont à adapter aux caractéristiques de la population.

## Des disparités entre équipements publics et équipements marchands en milieu rural

La différence d'accès aux équipements publics est sensible entre le rural et l'urbain. Dans tous les départements, les zones éloignées des pôles urbains ont plutôt une densité plus faible d'équipements publics et leurs temps d'accès sont plus élevés. Les MSAP pallient cet éloignement en assurant un accès pour tous à des services regroupés. Par contre, résider dans des territoires ruraux ne conduit pas nécessairement à disposer d'un nombre plus limité d'équipements marchands. En effet, des communes multi-équipées (*définitions*) maillent l'ensemble des départements. Ces communes possèdent au moins la moitié des équipements publics et marchands retenus dans le champ et, le plus fréquemment, avec une

prédominance des équipements marchands. Outre les équipements publics, les commerces et les équipements de loisirs et de divertissement peuvent avoir un rôle essentiel dans le développement et l'animation du territoire.

## Des écarts d'accessibilité plus marqués aux limites des départements

Afin de tenir compte des spécificités locales, des seuils d'accessibilité différenciés ont été déterminés dans chaque département pour comparer plus finement les communes d'un même département (*méthodologie*). Dans chaque département, les territoires considérés comme les plus éloignés correspondent aux deux tranches de temps d'accès les plus élevées (soit les deux couleurs plus foncées sur les cartes des chapitres départementaux).

Même si le temps d'accès est plus court en Loire-Atlantique, le nombre d'habitants résidant dans les 35 communes les plus éloignées du panier de services publics y est le plus élevé : 65 800 habitants. Ils accèdent au panier de services publics en 15 minutes ou plus, voire 18 minutes ou plus dans certaines communes.

Dans le Maine-et-Loire, 35 communes sont plus éloignées que leurs consœurs départementales du panier de services publics : elles totalisent 16 230 habitants situés à plus de 18 minutes du panier de services publics.

En Mayenne, 62 petites communes sont à 18 minutes ou plus du panier de services publics, soit plus de 29 000 habitants.

La Sarthe est de même touchée par un éloignement de ses petites communes : 54 d'entre elles sont à 18 minutes ou plus du panier de services publics et elles rassemblent 38 000 habitants.

**Avertissement** : Les temps d'accès aux équipements ne reflètent pas leur fréquentation qui relève d'enquêtes spécifiques et ponctuelles. Par ailleurs, les équipements sont répertoriés annuellement de façon homogène : les lieux d'accueil assurant des permanences ailleurs que dans l'équipement lui-même sont exclus. De même, les maisons de services au public (MSAP) existantes sont localisées mais ne sont pas incluses dans les calculs de temps d'accès aux services publics. L'évolution des implantations des opérateurs après 2013 n'est pas intégrée. Toutefois, l'analyse des indicateurs d'accessibilité théorique de la population à un ensemble d'équipements permet de repérer des différences en termes d'offre et de localisation.

## 1 Une offre de services différente selon les départements

Chiffres-clés de population et d'accessibilité dans les départements des Pays de la Loire

	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée*
Nombre de communes	1 495	221	357	261	375	283
Population 2011	3 601 100	1 296 400	790 300	307 000	565 700	641 700
Évolution moyenne annuelle 2006-2011 (en %)	0,9	1,0	0,6	0,5	0,4	1,5
dont solde migratoire (en %)	0,4	0,4	0,5	0,1	0,1	1,2
Âge médian	40	38	39	41	41	42
Part des moins de 20 ans (en %)	26	26	26	26	25	24
Part des 60 ans ou plus (en %)	24	22	23	25	25	27
Taux de chômage (en %, au sens du recensement de la population)	10,5	10,5	11,0	8,3	11,6	10,1
Part des retraités (en %)	29	26	28	31	30	33
Part de la population à bas revenus (en %)	15	15	16	14	17	13
Part des ménages constitués de couples avec enfants (en %)	28	28	29	29	27	28
Temps d'accès aux équipements publics (en minutes)	15	13	14	16	15	16
Temps d'accès aux équipements marchands de proximité (en minutes)	5	4	5	5	5	4
Temps d'accès aux équipements marchands plus rares (en minutes)	10	7	9	11	11	9

\* y compris L'Île-d'Yeu (hors temps d'accès)

Sources : SGAR ; Insee, Recensement de la population (RP) 2011, Base permanente des équipements (BPE) 2013, distancier Metric.

Enfin, 41 100 habitants résidant dans 26 communes de la Vendée sont plus éloignés du panier de services publics que l'ensemble des Vendéens, soit à 20 minutes ou plus.

### Adapter les services aux besoins des populations

Sur la plupart des territoires identifiés comme plus éloignés des services publics, l'éloignement de certains équipements est plus sensible compte tenu du profil de la population qui y réside. Certaines personnes ont des besoins spécifiques liés à leur âge (par exemple, les centres locaux

d'information et de coordination gérontologique — Clic — utiles aux plus âgés) ; à leur configuration familiale ou à leurs ressources (les CAF notamment) ; ou encore à leur situation sur le marché du travail (Pôle emploi ou les missions locales). L'éloignement des services publics peut s'avérer plus pénalisant pour les personnes les moins mobiles. À l'inverse, les personnes en emploi peuvent accéder à certains équipements sur leur lieu de travail. Les espaces publics numériques (EPN), lieux de médiation numérique, peuvent faciliter l'accès à des services non présents physiquement sur le territoire.

Certains territoires éloignés ont une croissance démographique dynamique. Il peut apparaître nécessaire de développer de nouveaux services, notamment dans le cas d'arrivée de certaines catégories de populations comme par exemple, les personnes âgées ou les familles.

Enfin, certains habitants des zones éloignées des services publics ont un bon accès aux services marchands de proximité. Ces équipements sont complémentaires à ceux des services publics et répondent à des besoins quotidiens nécessaires notamment aux personnes qui se déplacent difficilement. ■

### Présence des équipements dans les EPCI comprenant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (figures pages 16-17)

Dans la région, onze établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : les QPV sont globalement bien desservis en équipements publics et marchands. Quelle que soit la taille des QPV, les équipements sont souvent dans les zones les plus peuplées, en centre-ville des communes ou en périphérie des QPV. La plupart des équipements, publics ou marchands, sont présents à proximité. Certains, notamment Pôle emploi, les missions locales et les commissariats, sont plutôt situés en dehors des QPV. Dans les communes bénéficiant de tramways, la localisation des équipements est plus dense le long de la ligne du transport public.